



R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 6

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2016

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément à l'article 125b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 92 du règlement du Conseil intercommunal du 10 juin 2016, le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2016.

Les conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2016 figurent à la fin du présent rapport.

L'ESPRIT AVANT LA LETTRE, LE CŒUR AVANT L'INTELLECT.

La sécurité publique est une affaire d'hommes et de femmes agissant avec dévouement et conviction. Les photos de ce rapport de gestion en représentent quelqu'un(e)s.

Editorial

Des Autorités renouvelées, des projets concrétisés et une PNR forte et respectée

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2016. Comme sollicité par la Commission de gestion en 2016, il contient les statistiques afférentes à nos activités.

Ces statistiques mettent en lumière de fortes disparités tendanciennes susceptibles, selon nous, d'intéresser chaque acteur de notre sécurité régionale.

Dans le domaine institutionnel, l'année sous revue a été marquée par la fin de la législature ayant œuvré à la constitution de la PNR. Un certain nombre d'élus, qui composaient les différents organes de l'Association, n'ont pas renouvelé leur mandat. Nous profitons de ces lignes pour les remercier de leur engagement et soutien, et souhaitons la bienvenue à celles et ceux les ayant remplacés.

Au registre opérationnel, l'exercice 2016 a vu se poursuivre, avec succès, le développement du concept de Police-proximité. Parallèlement, et dans la même logique, les efforts consentis en matière de prévention ont continué. L'ensemble de ces mesures s'avèrent globalement positives, les statistiques le démontrent à l'évidence.

Dans le domaine administratif, l'accent a été mis sur la reprise, début juillet, des Ressources humaines et la reprise, début 2017, des Finances. Grâce aux travaux préparatoires menés durant la première partie de l'année pour les RH, et la seconde partie pour les Finances, la PNR a été en mesure d'assumer à temps ces nouvelles tâches.

La stratégie « des petits pas » efficaces s'est révélée judicieuse : les collaboratrices et collaborateurs de la PNR ont soutenu les changements organisationnels et y ont contribué. La PNR est une institution qui fonctionne à satisfaction et qui assume pleinement ses tâches légales.

La PNR est largement respectée

Durant l'année sous revue, la PNR a pu se concentrer sur son activité essentielle, à savoir garantir, en collaboration avec d'autres partenaires, la sécurité publique du territoire dont elle a la responsabilité. Globalement, la PNR a connu une nouvelle année intense. Le présent rapport témoigne, par divers exemples, de la diversité de ses tâches ainsi que de plusieurs interventions à haut risque pour nos collaboratrices et collaborateurs.

Nous tenons ici à remercier les autorités partenaires de la région et du canton pour l'excellente collaboration qui s'est instaurée avec la PNR et, surtout, les collaboratrices et collaborateurs de la PNR pour leur engagement quotidien.



Sommaire

Introduction

1. Statut et mandat légal de la PNR
 2. Organigramme
-

Activités institutionnelles

1. Composition du Comité de direction
 2. Décisions du Comité de direction en 2016
 3. Composition du Conseil intercommunal
 4. Décisions du Conseil intercommunal en 2016
-

Activités opérationnelles

1. Police-secours
 2. Prévention & Proximité
 3. Police-administrative
 4. Commission de police
-

Activités administratives

1. Ressources humaines
 2. Finances
-

Perspectives

Annexe

Statistiques

Introduction

La PNR est régie par une multitude de lois, dans son organisation comme dans ses activités

I. Statut et mandat légal de la PNR

I.1 Statut de la PNR (sur le plan organisationnel)

En vertu de l'art. 29 et suivants de la Loi cantonale sur l'organisation policière vaudoise (ci-après : LOPV), une association de communes peut constituer une police communale. La police communale ainsi constituée dispose, dans les limites de ses compétences, de l'ensemble des prérogatives nécessaires à l'accomplissement des missions générales de police sur le territoire défini par l'accréditation.

Ce choix de se regrouper a été opéré initialement par Nyon et Prangins, lesquels furent rapidement rejoints par Crans-près-Céligny. Toutes trois œuvrèrent à la création de l'Association intercommunale « Police Nyon Région » et permirent sa mise en fonction au 1er janvier 2014.

I.2 Mandat légal (sur le plan opérationnel)

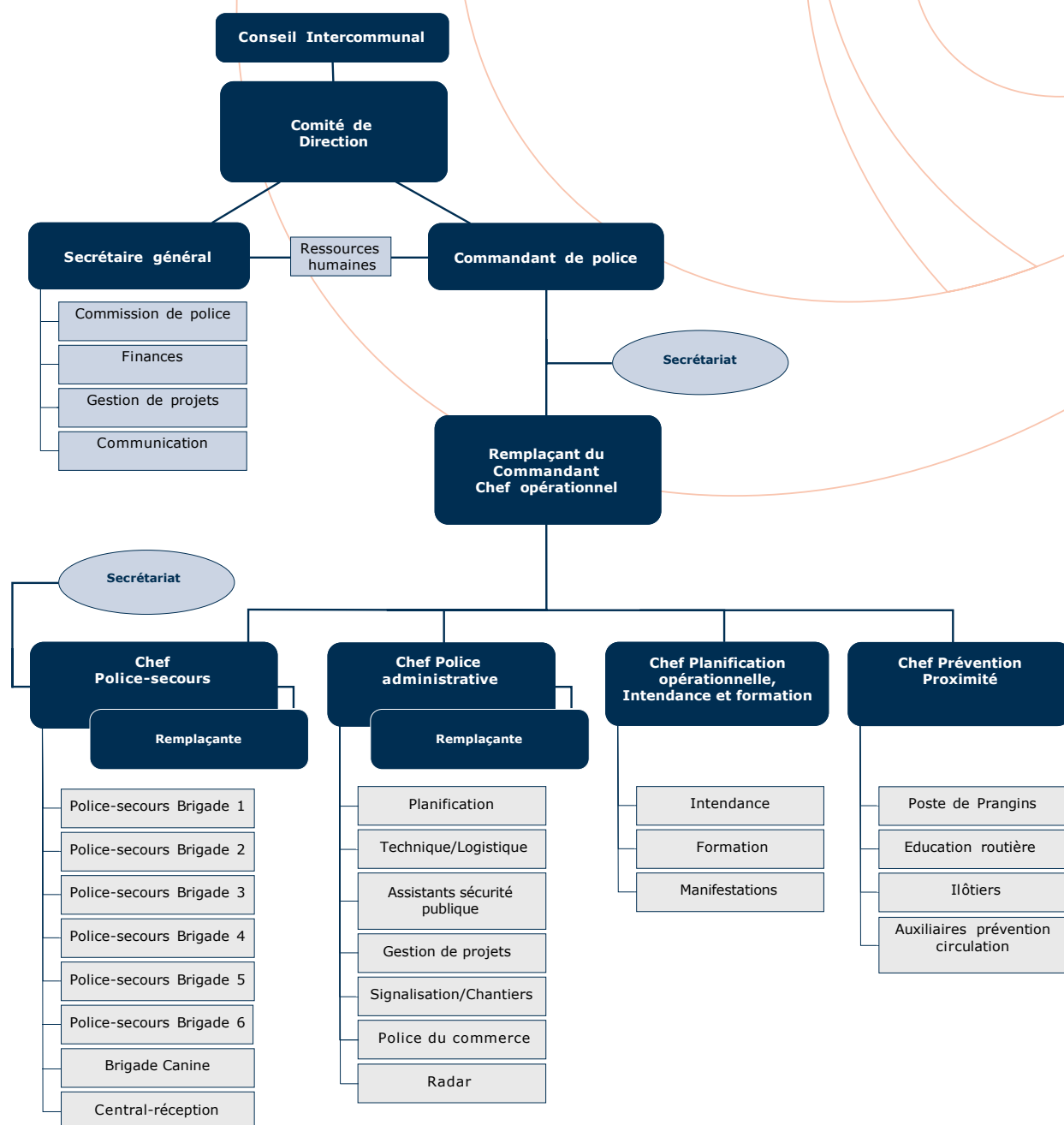
En tant que police communale, la PNR a la responsabilité d'assurer l'ordre public ainsi que la sécurité des personnes et des biens dans les limites des compétences qui lui sont attribuées par la Constitution et la loi (art. 16 LOPV).

La PNR doit remplir, de façon durable et permanente, les conditions d'accréditation suivantes (art. 34 LOPV) :

- a. être la seule police à accomplir les missions générales de police sur son secteur d'intervention, exception faite de la police cantonale ;
- b. disposer d'un secteur d'intervention clairement délimité géographiquement et cohérent du point de vue opérationnel ;
- c. être en mesure d'intervenir 7 j/7 et 24h/24 en tous points de son secteur d'intervention ;
- d. accomplir, de façon autonome, l'ensemble des missions qui lui incombent et faire accomplir par ses assistants de sécurité publique celles qui peuvent leur être déléguées ;
- e. être en mesure d'intervenir au profit d'une autre police dans les cas d'entraide et d'appui réciproque ;
- f. disposer de l'effectif policier minimal fixé par le Conseil cantonal de sécurité ;
- g. remplir les exigences minimales fixées par le Conseil cantonal de sécurité sur la base du système de gestion de la qualité des polices, en particulier s'agissant de leur structure interne, leurs organes de conduite et leur mode de fonctionnement ;
- h. disposer du matériel, de l'équipement et des systèmes de communication et d'information permettant de garantir l'interopérabilité des polices, tels que définis par la Direction opérationnelle ;
- i. respecter et faire appliquer par l'ensemble de son personnel les directives de la Direction opérationnelle ;
- j. respecter et faire appliquer par son personnel le code de déontologie de la police ;
- k. s'intégrer dans le mécanisme financier prévu par la présente loi.



2. Organigramme



Activités institutionnelles

La nouvelle législature n'a pas entravé la dynamique du Comité de direction

I. Composition du Comité de direction

Législature 2011-2016 (situation au 30 juin 2016)



Madame Elisabeth Ruey-Ray
Nyon – Présidente



Monsieur Jean-Luc Faillettaz
Crans-près-Céligny – Vice-président



Madame Violeta Seematter
Prangins - Membre

Législature 2016-2021 (situation au 31 décembre 2016)



Madame Roxane Faraut Linares
Nyon – Présidente



Monsieur Jean-Luc Faillettaz
Crans-près-Céligny – Vice-président



Madame Alice Durnat-Lévi
Prangins – Membre



2. Décisions du Comité de direction

Durant l'année, le Comité de direction s'est réuni à plus de vingt reprises et a formellement pris cent décisions. Ce chiffre, conjugué aux multiples séances avec les différents acteurs politiques de la police coordonnée vaudoise, met en lumière le rythme de travail soutenu et l'important investissement du Comité de direction.

Lesdites décisions sont, pour la vaste majorité, destinées à améliorer les conditions de travail des collaborateur(rice)s ainsi qu'à leur offrir des outils modernes et adaptés aux nouveaux défis qui sont les leurs, ce dans le but de garantir de manière pérenne la sécurité.

A titre exemplatif, on citera que le Comité de direction a consenti à l'acquisition d'un logiciel de collecte et gestion de données ainsi que de nouvelles radios Polycom sécurisant au maximum les communications.

Au registre des conditions de travail, le Comité de direction a fait sien les derniers développements doctrinaux, émis par différents acteurs et soutenus par la Commission du personnel, en les intégrant dans le Statut du personnel. A cet égard, on soulignera, une nouvelle fois, l'excellente collaboration prévalant entre le Comité de direction et la Commission du personnel et, par surabondance, avec l'ensemble du personnel.

Enfin, on précisera que le Comité de direction a initié une journée de présentation, de l'organisation et des moyens de la PNR, destinée au Conseil intercommunal. Cette journée a été marquée par une forte participation témoignant de l'intérêt porté par les membres du Conseil à leur police.

3. Composition du Conseil intercommunal

Un Conseil intercommunal actif et avisé

Législature 2011-2016
(situation au 30 juin
2016)

Conseil intercommunal			
A. Bureau			
Nom	Prénom	Commune	Fonction
Bossert	Henri	Crans-près-Céligny	Président
Delley	Stéphane	Nyon	Vice-président
Tschuy	Frédéric	Nyon	Scrutateur
Favre	Suzanne	Nyon	Scrutatrice
Vuille	Jean-Pierre	Nyon	Scrutateur-suppl.
Chevalier	Denys	Prangins	Scrutateur-suppl.
B. Commission de gestion			
Nom	Prénom	Commune	
Bieler	Eric	Nyon	
Pommaz	Quentin	Crans-près-Céligny	
Schnider	Rudolf	Prangins	
C. Conseil intercommunal			
Nom	Prénom	Commune	
Barrense-Dias	Yara	Nyon	
Beuret	Philippe	Nyon	
Bochud	Georges	Prangins	
Bourqui	Fabien	Nyon	
Conus	Jean	Crans-près-Céligny	
Démétriades	Alexandre	Nyon	
Haas	Roland	Prangins	
Miéville	Laurent	Nyon	
Pittet	Jacques	Nyon	
Soldini	Sacha	Nyon	

Législature 2016-2021
(situation au 31
décembre 2016)

Conseil intercommunal			
A. Bureau			
Nom	Prénom	Commune	Fonction
Bossert	Henri	Crans-près-Céligny	Président
Soldini	Sacha	Nyon	Vice-président
Chauvet	Christine	Crans-près-Céligny	Scrutatrice
Tschuy	Frédéric	Nyon	Scrutateur
Vuille	Jean-Pierre	Nyon	Scrutateur-suppl.
Girard	Sven	Nyon	Scrutateur-suppl.
B. Commission de gestion			
Nom	Prénom	Commune	
Cretegny	Pierre	Crans-près-Céligny	
Miéville	Laurent	Nyon	
Schnider	Rudolf	Prangins	
de Bourbon Parme	Louis	Prangins	Suppléant
Démétriades	Alexandre	Nyon	Suppléant
Widmer	Yonnel	Crans-près-Céligny	Suppléant
C. Conseil intercommunal			
Nom	Prénom	Commune	
Barrense-Dias	Yara	Nyon	
Bochud	Georges	Prangins	
Bourqui	Fabien	Nyon	
Favre	Suzanne	Nyon	
Hainard	Jean-Michel	Nyon	
Juzgado	Serge	Prangins	
Lugeon	Séverine	Nyon	
Vuagniaux	Christine	Nyon	

4. Décisions du Conseil intercommunal

Première séance – Jeudi 28 avril

Rapports des commissions :

- Rapport de la Commission ad hoc chargée d'examiner le Règlement du Conseil intercommunal (préavis no 12/2015). Le Règlement est adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la Commission de gestion concernant la gestion 2015 (préavis no 17/2016), adopté par 15 voix pour et une abstention.
- Rapport de la Commission de gestion concernant les comptes 2015 (préavis no 18/2016), adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier l'acquisition d'un véhicule supplémentaire (préavis no 19/2016), adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance extraordinaire – Lundi 27 juin

Séance d'installation du Conseil intercommunal et du Comité de direction pour la législature 2016-2021.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet, il est procédé à l'installation du Conseil intercommunal et à l'assermentation des membres, à l'élection du Président du Conseil intercommunal (M. Henri Bossert – Crans-près-Céligny), à l'élection du secrétaire du Conseil intercommunal (M. Raphaël Bourqui – Nyon et M. Gothard Suëss, suppl.), puis, sous la présidence du Président élu du Conseil intercommunal, il est procédé à l'élection du Vice-président du Conseil intercommunal (M. Sacha Soldini – Nyon), de deux scrutateurs (Mme Christine Chauvet – Crans-près-Céligny, et M. Frédéric Tschuy – Nyon) et de deux scrutateurs suppléants (MM. Jean-Pierre Vuille – Nyon, et Sven Girard – Nyon).

Sont ensuite élus les trois membres de la Commission de gestion :

- M. Pierre Cretegy – Crans-près-Céligny
- M. Laurent Miéville – Nyon
- M. Rudolf Schnider – Prangins

ainsi que leurs trois suppléants :

- M. Yonnell Widmer – Crans-près-Céligny
- M. Alexandre Démétriades – Nyon
- M. Louis de Bourbon Parme – Prangins

Les trois membres du Comité de direction sont alors élus :

- M. Jean-Luc Faillettaz – Crans-près-Céligny
- Mme Roxane Faraut Linares – Nyon
- Mme Alice Durnat-Lévi – Prangins

Mme Roxane Faraut Linares est élue Présidente du Comité de direction, avant l'assermentation des membres du Comité de direction par Monsieur le Préfet.

Deuxième séance – Jeudi 22 septembre

Prestation de serment d'une nouvelle Conseillère intercommunale.

Rapport de la Commission de gestion concernant le budget 2017 (préavis no 01/2016), adopté à l'unanimité moins une abstention.

Election complémentaire à la commission ad hoc. Mme Christine Vuagniaux, de Nyon, est élue en remplacement de M. Camille Gonseth, démissionnaire. Aussi, la commission ad hoc est désormais composée de : Mme Christine Vuagniaux – Nyon, Mme Christine Chauvet – Crans-près-Céligny, M. Jean-Pierre Vuille – Nyon, M. Alexandre Démétriades – Nyon, et M. Georges Bochud – Prangins.

Troisième séance – Mercredi 16 novembre

Rapport des commissions :

- Rapport de la Commission de gestion chargée d'examiner l'autorisation de plaider octroyée au Comité de direction (préavis no 02/2016), adopté à l'unanimité.
- Rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier le renouvellement d'un radar (préavis no 03/2016), adopté à l'unanimité.
- Rapport de la Commission de gestion chargée d'examiner les indemnités du Comité de direction et du Conseil intercommunal (préavis no 04/2016), adopté à l'unanimité.
- Rapport de la Commission de gestion chargée d'examiner les compétences extrabudgétaires du Comité de direction (préavis no 05/2016), amendé puis adopté à l'unanimité.

Activités opérationnelles

I. Police-secours

Des interventions variées et parfois hors-normes, mais toujours réalisées avec professionnalisme

A l'instar des années précédentes, Police-secours a effectué un nombre considérable d'interventions, à savoir 6943. Ci-après, et à titre d'illustration, quelques interventions ayant occupés les agent(e)s en 2016 :

Janvier :

- Les policiers procèdent au contrôle d'identité d'un individu. Il s'avère qu'il en est à sa 21^{ème} infraction à la Loi sur le séjour des étrangers, et qu'il enfreint pour la 11^{ème} fois une interdiction d'entrée dans le canton de Vaud. Bien loin de faire profil bas, l'auteur se montre violent et doit être maîtrisé. Son amie insulte copieusement les policiers et tente d'entraver leur action. Elle est maintenue à distance et avisée d'une dénonciation en Commission de police. Le contrevenant est conduit au poste où un énième rapport est rédigé.

Février :

- Une patrouille intervient dans un appartement où l'on signale des cris. Les policiers découvrent une femme au visage en sang, souffrant d'une profonde coupure au nez, accompagnée par une seconde femme. Toutes deux sont visiblement ivres. Les policiers écoutent leur récit des faits : une dispute entre «copines» qui aurait mal tourné. Toutefois, les éléments relevés sur place contredisent cette version. Après investigation, il apparaît que les intéressées se livrent à la prostitution et que c'est probablement un client qui a frappé la blessée. Elle est prise en charge par une ambulance. Malgré cela, les deux femmes ne veulent pas donner de suite à l'affaire. Un rapport de renseignements est rédigé à l'intention de la Brigade des mineurs et mœurs.

Mars :

- Le personnel de l'hôpital de Prangins fait appel à nous car un patient suicidaire a brisé le miroir de sa salle de bain et menace de se poignarder avec de grands tessons. Il les brandit également en direction de toute personne voulant l'approcher, puis se barricade dans sa chambre. Une policière parvient à accéder au balcon et peut ainsi donner des informations en continu à ses collègues postés devant la porte. L'homme s'est infligé quelques coupures superficielles et est terriblement tendu. Un policier tente de parlementer à travers la porte pour le calmer, mais sans succès. Il refuse toujours de poser ses armes et d'ouvrir. Un psychiatre prend alors le relais. Après une bonne heure de négociations, l'homme accepte de poser les débris de miroir en échange d'une cigarette. Sitôt la porte ouverte, il est saisi par les policiers et maintenu pendant que le médecin lui administre un calmant puissant. Des infirmiers, menacés par le patient, décident de déposer une plainte pénale.



Avril :

- Durant la nuit, le policier à la réception entend des coups redoublés frappés contre la porte du garage du poste. A l'ouverture, le policier se fait immédiatement insulter par un individu titubant et deux femmes pareillement ivres qui l'accompagnent. Malgré toutes les tentatives d'apaisement, le trio ne se calme pas, bien au contraire. L'homme se montre violent et doit être maîtrisé. Un test à l'éthylomètre est effectué et affiche un taux de 2,30 ‰. L'homme étant au-delà de tout raisonnement, il finira la nuit en cellule de dégrisement. Une plainte sera déposée pour les dommages occasionnés à la porte. Ses deux compagnes mal embouchées seront dénoncées en Commission de police.

Mai :

- Dans l'après-midi, des passants signalent un tout petit garçon qui marche tout seul, visiblement effrayé, le long de la route de Saint-Cergue. La patrouille le rejoint immédiatement et le place en sécurité dans la voiture de patrouille. L'enfant semble avoir environ 3 ans et ne parle pas français. Ses chaussures sont à l'envers, il pleure et hurle et est barbouillé de vernis à ongles... Personne n'a annoncé une disparition d'enfant et le bambin est conduit au poste où il est calmé avec des dessins animés. Ce n'est qu'environ une heure plus tard que ses parents se manifestent. La mère n'avait pas remarqué qu'il avait quitté l'appartement familial, puis l'immeuble.

Juin :

- Au début du mois, une tentative de vol à main armée a lieu dans une bijouterie du centre-ville. Prévenue par l'alarme du magasin, une de nos patrouilles qui se trouvait à proximité arrive en urgence devant la boutique. Là, un employé avise les policiers que les auteurs, au nombre de deux, se sont retranchés dans le commerce et qu'un vendeur a été enfermé dans le coffre-fort. Au même instant, les voleurs tentent de fuir le magasin par la porte principale. Un courageux agent repousse la porte d'un coup de pied, ce qui la verrouille automatiquement, tout en faisant les sommations d'usage. Entre-temps, tous les collaborateurs disponibles de la PNR sont accourus sur place pour leur prêter main-forte, rapidement rejoints par des patrouilles de gendarmerie. Les environs sont bouclés et il faut malheureusement contenir des badauds imprudents. Avant que les agents spéciaux du DARD n'arrivent sur place, les brigands, se voyant cernés de toutes parts, décident de se rendre. Ils sont immédiatement maîtrisés et éloignés. Il faudra attendre l'intervention des spécialistes pour investir le magasin et s'assurer qu'aucun autre malfaiteur ne s'y trouve et libérer le malheureux employé.

Juillet :

- Durant la nuit, un homme connu de nos services se présente au poste, fulminant. Pour on ne sait quelle raison, il se met à insulter les policiers présents, puis s'échauffe encore davantage et leur crache au visage. Il doit être maîtrisé, mais parvient à mordre un agent jusqu'au sang, puis à répandre son propre sang et sa salive un peu partout. Il jubile en annonçant qu'il est porteur de maladies contagieuses, puis menace de mort et des pires sévices les intervenants et leur famille. Vu son état psychique et sa violence, les policiers requièrent une ambulance pour le conduire aux urgences. Deux policiers sont contraints de rester avec lui tout le temps de son examen, car il est également violent et grossier avec le personnel. Le médecin décide de le faire interner. Les collaborateurs aspergés de fluides organiques seront soumis à un traitement anti-infectieux préventif. Des plaintes pour violences contre fonctionnaires sont déposées.

Août :

- Des commerçants nous avisent qu'un homme dort dans des bacs à fleurs au centre-ville. Une patrouille le réveille, et l'individu entre immédiatement dans une colère totalement disproportionnée. Il faudra l'appui d'une seconde patrouille pour le conduire au poste sous des hurlements et insultes des plus ordurières. De plus, l'homme se montre extrêmement violent et incohérent. Dans nos locaux, il ne cesse de vociférer des obscénités et ne parvient pas à se calmer. Il urine, défèque et crache dans le box de garde à vue. Le médecin de garde est requis et réussit à grand-peine à lui administrer un calmant. Ensuite, deux policiers sont encore mobilisés pour accompagner l'ambulance qui le transfère à l'hôpital.

Septembre :

- Lors d'un simple contrôle de circulation, un automobiliste se met immédiatement dans une colère folle et veut frapper les policiers. Cet homme irascible est d'une force peu commune et quatre policiers sont nécessaires pour l'immobiliser. Il est conduit au poste le temps d'y recouvrer son sang-froid. Les recherches informatiques révèlent qu'il est connu pour des accès de colère démesurés et des violences. Une fois revenu à de meilleurs sentiments, il présente des excuses aux intervenants. Il est informé d'une dénonciation.

Octobre :

- Une femme affolée appelle notre service et déclare que son mari la frappe. La patrouille la rejoint en urgence et isole rapidement l'individu. Celui-ci a asséné plusieurs coups de bâton à son épouse, et s'était également muni d'une hache. Les deux conjoints sont conduits au poste et auditionnés. Ensuite, une expulsion immédiate du domicile est prononcée à l'encontre du mari violent. La plainte pour violences domestiques est enregistrée.

Novembre :

- En fin d'après-midi, nous apprenons que deux individus ont commis une tentative de hold-up dans un office postal de la région. Les auteurs prennent la fuite en voiture en direction de Nyon. La police cantonale prend le véhicule en chasse, mais les auteurs parviennent à s'enfuir à pied. Des recherches sont immédiatement entreprises dans toute la ville. Le soir même, aucun suspect n'est interpellé. Par contre, le lendemain, un monsieur fait appel à la PNR car un homme l'a abordé et a tenu des propos troublants. Il a demandé à l'informateur de lui prêter son téléphone portable, car il souhaitait appeler des amis pour venir le chercher depuis la région lyonnaise. Le suspect dissimulait son visage avec son capuchon et a même déclaré qu'il était recherché par la police. Face au refus de son interlocuteur, l'individu a pris la fuite en courant. Un important dispositif est immédiatement mis en place, en collaboration avec la police cantonale. Le fuyard est repéré peu après par des gendarmes. Il essaie encore de disparaître, mais est rattrapé et interpellé. Les investigations ultérieures confirmeront qu'il s'agit bien d'un des deux hommes ayant agi à Arzier.

Décembre :

- Une dame d'un certain âge, en larmes, vient demander notre assistance. Elle raconte qu'elle a été jointe par téléphone par une femme se prétendant du «service de l'immigration». Cette personne lui aurait déclaré que si elle ne versait pas une grosse somme d'argent, elle serait expulsée de Suisse, ainsi que sa famille. En panique totale, et bien qu'elle soit en situation régulière en Suisse, la lésée s'est précipitée pour emprunter la somme demandée, plusieurs milliers de francs, et la verser selon les conditions de l'escroc. La victime ayant appelé son fils pour l'informer des faits, celui-ci a immédiatement compris qu'il s'agissait d'une escroquerie et lui a demandé de se rendre à la police. Toutes les mesures sont prises pour essayer de récupérer l'argent en bloquant des comptes, mais cela ne sera pas possible pour la totalité. Une plainte est enregistrée et l'enquête est en cours.

Outre le nombre d'interventions réalisées, dans des situations à tout le moins diversifiées comme en atteste les exemples ci-dessus, il convient de mettre en exergue une organisation opérationnelle innovante, à savoir celle des îlotiers sous la responsabilité des cadres de Police-secours.

Depuis 2015, la PNR a développé la proximité au sein de Police-secours dans le but d'œuvrer sur la résolution de problèmes. La collaboration entre le groupe Prévention-Proximité et Police-secours s'est dès lors accentuée. Pour ce faire, le territoire de la PNR a été réparti en six secteurs de proximité. Chaque brigade de Police-secours est donc devenue responsable d'un secteur incluant également un îlotier du groupe Prévention-Proximité.

Il est ressorti, après plusieurs mois de fonctionnement, qu'il était possible d'améliorer l'efficacité de ce concept. En effet, en raison des temps de repos des brigades Police-secours, générés par les horaires de tournus, la continuité des actions de proximité pouvaient potentiellement connaître des périodes de « creux ».

De ce fait, une partie de l'organisation du temps de travail des îlotiers a été placée entre les mains des chefs de brigade de Police-secours. De cette manière, l'action de proximité effectuée conjointement par le personnel Police-secours, et par l'îlotier, ne connaît pas de temps mort.

Sous cette forme, l'objectif commun en termes de résolution de problème est manifestement renforcé.



2. Prévention & Proximité

Toujours plus proche de la population grâce à des solutions innovantes

Au-delà des actions de Police-secours, la PNR s'emploie à mettre en œuvre un large plan d'actions préventives ainsi qu'à entretenir des relations de proximité avec la population.

Concrètement, la PNR élabore sa stratégie en s'assurant que chaque projet institutionnel s'inscrive dans un tout cohérent qui place les gens au centre des réalisations. A cette fin, elle prête une attention particulière aux relations avec les citoyen(ne)s ainsi que les partenaires afin de maintenir, à un niveau élevé, le sentiment de sécurité sachant que celui-ci est un élément essentiel d'une bonne qualité de vie.

Au registre des actions préventives, et en sus du jardin de circulation ainsi que de la prévention scolaire, on se plaît à mentionner, notamment, trois initiatives ayant vu le jour en 2016 :

1. Newsletter

Née de la volonté d'informer, de manière systématique et uniforme, les commerçants de sujets d'actualité les concernant, la PNR a lancé, en février, une newsletter bimestrielle.

Cette newsletter traite quatre points :

- un thème d'actualité ;
- un conseil de prévention contre la criminalité ;
- un conseil de prévention pour la sécurité routière ;
- une foire aux questions.

A titre d'exemple, la problématique des fausses coupures a été, à diverses reprises, abordées considérant les désagréments que celles-ci occasionnent aux commerçants. En substance, des conseils et astuces ont été prodigués afin d'éviter pareil écueil.

Sachant que cette newsletter n'est diffusée qu'aux personnes ayant fait montre d'intérêt, et considérant le nombre grandissant d'inscription, on ne peut que constater que cette initiative a trouvé son public.

2. Campagne préventive rentrée scolaire – « *Ralentissez, c'est la rentrée !* »

Dans un souci permanent de prévenir des accidents routiers, a fortiori à proximité des écoles, la PNR a mis sur un pied, en collaboration avec l'Association des parents d'élèves de Nyon-Prangins et de la Police cantonale valaisanne, une campagne sensibilisant les automobilistes à redoubler de vigilance lors des rentrées scolaires.

Cette campagne, menée en août et octobre, a rencontré un écho très favorable et, à l'instar des années précédentes, aucun accident, impliquant des automobilistes et des élèves, n'a été déploré.



3. Campagne préventive conjointe avec les Transports publics nyonnais – « *Comment mieux voyager ensemble* »

La PNR et les Transports publics de la région de Nyon ont mené conjointement une campagne de prévention auprès des usagers des transports publics. Intitulée Comment mieux voyager ensemble, cette campagne a visé à prémunir les voyageurs contre les vols et les rendre attentifs aux comportements et bonnes pratiques à adopter durant leurs déplacements. Outre la tenue d'un stand à la gare de Nyon, ainsi que la distribution de plusieurs centaines de flyers, une conférence de presse a permis d'accroître le message de prévention et, ainsi, toucher un plus grand public.

Enfin, on notera que la division Prévention-Proximité a continué à épauler Police-secours en réalisant, les nuits de vendredi et samedi, des patrouilles pédestres dans les lieux de rassemblement.

S'il est délicat de quantifier l'apport réel de toutes ces actions à la sécurité publique, on peut néanmoins certifier raisonnablement qu'elles ont contribué, respectivement, à maintenir le sentiment de sécurité à un niveau élevé, à faciliter la compréhension de nos interventions par la population, ainsi qu'à asseoir la légitimité de la PNR au sein des commerçants et partenaires divers.



3. Police-administrative

Visibilité et contrôles renforcés

Fort de l'acceptation, en septembre 2015, par le Conseil intercommunal, de l'engagement d'un assistant de sécurité publique supplémentaire, un nouveau collaborateur a débuté ses activités en mai 2016.

Ce renfort a répondu à divers objectifs.

Tout d'abord, il a permis d'assurer un contrôle pérenne sur l'ensemble du territoire et d'affecter les assistants de sécurité publique à d'autres tâches que le contrôle du stationnement (ex : manifestations).

Ensuite, la visibilité de la PNR en rue y a gagné; lesdits assistants de sécurité publique contribuant au sentiment de sécurité ainsi qu'à la remontée d'informations destinées aux policier(ère)s.

Puis, l'attractivité de la fonction d'ASP a été accrue puisque leurs tâches se sont diversifiées.

Enfin, et d'évidence, le contrôle du stationnement a été renforcé.

L'année 2016 a été également marquée par la mise en exploitation d'un radar à Crans-près-Céligny (sis à la Rue du Port). Sur le vu du nombre d'infractions dénoncées (amendes d'ordre, dénonciations à la Préfecture ou au Ministère public), l'opportunité d'installer ledit radar, ainsi que son emplacement, sont incontestables.

En effet, on observera, à satisfaction, que le pourcentage d'infraction a très notablement diminué après huit semaines d'exploitation. Concrètement, le pourcentage se situait, la première semaine, à 7,95% et, la dernière semaine, à 3,09%. La diminution s'étant opérée progressivement.

Plus de 148'000 véhicules ont été contrôlés. Plusieurs dizaines de véhicules ont été flashés alors qu'ils circulaient à plus de 30km/h (marge de sécurité déduite) au-dessus de la vitesse autorisée.



Nouveau SAT (radar) à Crans-près-Céligny



Le contrôle de stationnement est renforcé

4. Commission de police

Une Autorité de poursuite repensée

Profitant de plusieurs changements au sein du personnel de la Commission de police, l'opportunité a été saisie d'améliorer les procédures internes afin de gagner en productivité. Ce chantier, vaste attendu la nécessité de conjuguer des impératifs juridiques à des contraintes informatiques, a débuté dans le courant du second semestre et commencera à porter ses fruits courant 2017. Dans l'intervalle, la Commission de police continue à traiter, quotidiennement, près de 20 nouvelles affaires.

La Commission de police cultive une justice de proximité et une bienveillante fermeté à l'endroit des prévenu(e)s. A ce jour, on se réjouit d'observer qu'aucune décision n'a été valablement contestée par-devant une Autorité de recours.

Activités administratives

I. Ressources humaines

Un défi relevé avec succès

Depuis le 1er juillet 2016, le service des Ressources Humaines est entièrement internalisé au sein de la PNR. Une période de transition, de deux mois, a permis de transmettre les dossiers et autres procédures administratives de la ville de Nyon au service RH interne, puisque c'est exclusivement l'aspect administratif lié au traitement des salaires et des assurances qui a fait l'objet de ce transfert de compétences.



La responsable des Ressources Humaines

En effet, l'ensemble des domaines liés à la gestion des collaboratrices et collaborateurs du corps de police, tels que le recrutement, le développement du personnel et la stratégie RH étaient déjà traités par la direction de la PNR depuis la création de l'Association de police intercommunale en 2014.

L'année 2016 a également été l'année de l'implémentation d'un nouveau logiciel de traitement des salaires en collaboration avec la ville de Nyon. Cette opération nous a valu un lot quotidien de défis et se solde par une amélioration constante de sa connaissance en termes d'exploitation.

Ce processus global d'autonomisation a permis d'avoir une vision globale de la gestion RH, ce qui, sur certains aspects, amène à mieux cerner les ajustements à apporter, puisque tous les facteurs touchant le personnel sont gérés par un groupe d'acteurs restreint, des sensibilités pouvant être mieux perceptibles en fonction de demandes spécifiques.

La volonté de développer l'aspect humain dans la gestion des employés de la PNR reste prépondérante. Les tâches administratives occupant une part importante du travail lié aux RH, il est nécessaire de planifier à long terme la mise sur pied des projets d'envergure tels que les domaines liés à la santé au travail, à titre d'exemple. Un projet de gestion des absences est en phase de mise en place pour l'année 2017.

A l'instar des années précédentes, le développement du personnel en termes de formation et de plan de carrière feront à nouveau partie des objectifs principaux pour 2017. Ainsi, une formation « Rôle du cadre » pour les cadres supérieurs et intermédiaires et une formation en « management » pour les cadres en devenir sont en cours d'étude pour être réalisées durant le deuxième semestre de l'année.

Les perspectives d'avenir sont toujours plus motivantes puisque le domaine de l'humain est en constante évolution en parallèle avec celle de la société dans laquelle nous vivons et, en tant qu'employeur et responsable du bien-être des collègues, nous nous devons de fournir des opportunités et des prestations qui vont dans le sens de cette métamorphose.

Les arrivées, départs, jubilaires et promotions sont les suivants :

Arrivées 2016

Au 01.02.2016	Mme L. Lage	Commission de police
Au 01.03.2016	Mme N. Angéloz	Secrétariat général
	Agt T. Besson	Police-secours
	Agt O. Gremaud	Police-secours
Au 01.04.2016	Mme L. Samiez	Aspirante
	M. L. Hoffmann	Aspirant
Au 01.05.2016	M.A. Gafner	Assistant de sécurité publique
Au 01.07.2016	Brig S. Bocquet	Police-secours
	M. F. Gonçalves	Secrétaire Etat-major
Au 01.08.2016	Agte A. Folly	Police-secours
Au 01.09.2016	M. S. Faillettaz	Secrétaire général
Au 01.10.2016	M. J. Court	Assistant de sécurité publique
	Agt F. Giroud	Police-secours
Au 01.12.2016	Mme F. Ansermet	Secrétaire-comptable

Départs 2016

Au 31.01.2016	Mme L. Ebener	Aspirante
Au 29.02.2016	Agte A. Folly	Police-secours
	Brig B. Di Fatta	Police-secours
Au 31.03.2016	Sgt E. Marti	Police-secours
	Mme Y. Berger (retraite)	Commission de police
Au 31.05.2016	Agt C. Ansermoz	Police-secours
Au 31.07.2016	M. C. Séchaud	Secrétaire général

Jubilaires 2016

5 ans de service	Au 1er mars 2011	Appointé D. Mösching
10 ans de service	Au 1er avril 2006	Brigadier D. Rosset
15 ans de service	Au 1er avril 2001	Mme M. Guillet
25 ans de service	Au 1er mai 1991	Lieutenant J. Lacroix
	Au 1er février 1991	Sergent C. Ursenbacher
30 ans de service	Au 1er mars 1986	Sergent P. Pernoux

Changement de fonction

Le Sergent C. Greffier devient Responsable de policiers spécialistes
« Conducteur-chien »

2. Finances

Un second semestre particulièrement soutenu

Le second semestre de l'année a été particulièrement sensible pour l'entité responsable des Finances au sein de la PNR.

En substance, divers défis sont venus alourdir notablement la charge de travail de cette entité.

Tout d'abord, dès le mois de septembre, les préparatifs de la reprise, début 2017, de la comptabilité par la PNR ont commencé.

Ensuite, début octobre, la migration sur un nouveau progiciel (ProConcept) a débuté. Outre les difficultés de changer d'outil informatique, il a fallu modeler le nouveau afin de l'adapter aux besoins spécifiques de la PNR. A cet égard, on notera que les Services de la ville de Nyon ont su avantageusement nous accompagner dans cette démarche.

Enfin, considérant que la reprise intégrale de la comptabilité par la PNR ne pouvait être absorbée sans un renfort en personnel, une nouvelle secrétaire-comptable a débuté ses activités au 1^{er} décembre. Ce renfort, certes appréciable, a nécessité, les premières semaines, un accompagnement distrayant d'autant la responsable Finances de ses tâches quotidiennes.

A l'heure d'écrire ces lignes, on observe que les défis sus-évoqués ont été relevés à satisfaction grâce à l'engagement des équipes, et en particulier de la responsable Finances. Le Comité de direction lui sait gré du travail accompli.



La Secrétaire comptable et la Responsable des finances



Perspectives

Madame Irma...

2017 s'annonce comme une étape supplémentaire pour l'Association

Premièrement, la pleine autonomie organisationnelle dont jouit la PNR, depuis janvier 2017, représente une véritable opportunité de repenser notre fonctionnement afin de gagner en efficacité.

A l'exception de l'informatique, l'ensemble des services transversaux est désormais gérée en interne. Cela étant, des synergies et une communication facilitée devraient permettre une productivité accrue.

Deuxièmement, l'adoption, en fin d'année, d'un règlement intercommunal de police permettra d'introduire des notions précises applicables sur l'ensemble du secteur. Ce projet de règlement intercommunal de police se veut un outil tenant compte des expériences et contraintes fixées par les règlements des trois communes de l'Association.

L'application identique de dispositions sur l'ensemble du secteur, et l'introduction de nouvelles dispositions répondant aux carences actuellement observées dans les réglementations existantes, constitueront des supports juridiques indispensables, actuellement absents des dispositions réglementaires communales.

Enfin, et au-delà des développements susmentionnés, il conviendra de porter une attention particulière à deux éléments susceptibles d'impacter sensiblement les budgets à venir.

Tout d'abord, l'augmentation notable, depuis 2012, du nombre d'habitant(e)s dans les trois communes membres impliquera, à moyen terme, que la PNR doive augmenter son effectif minimal.

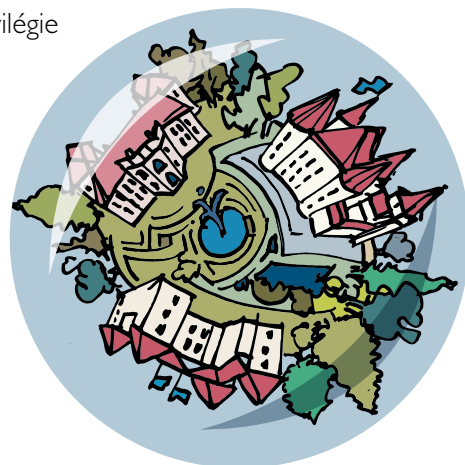
Si aucun chiffre ne peut encore être raisonnablement articulé, on peut néanmoins conjecturer qu'il s'agira de plusieurs EPT.

Ensuite, l'évolution des moyens de conduite, notamment les systèmes d'information et de transmission, subiront une modernisation significative imposée par le canton. En raison, notamment, des nouvelles fonctionnalités ainsi que de l'interopérabilité desdits systèmes, le coût de cette modernisation devrait être relativement important.

Si la vaste majorité des polices communales, voire toutes, seront concernées par ces évolutions, la PNR présente la caractéristique d'y être encore plus sensible dès lors que sa requête d'accréditation définitive n'interviendra qu'en 2020. Partant, notre Corps de police fera l'objet, à cette occasion, d'un examen particulièrement fouillé le contraignant, dans les mêmes délais au plus tard, à répondre à ces nouvelles exigences.

Sachant que gouverner c'est prévoir, le Comité de direction privilégie d'en informer, suffisamment tôt, le Conseil intercommunal.

Au final, on constate que l'année 2017 devrait être intense en activités, mais somme toute passionnante.



Annexes - Statistiques

1. Police-secours

2. Prévention-Proximité

3. Contrôles de vitesse

4. Commission de police

5. Ressources humaines – Licenciement(s) et/ou mesure(s) disciplinaire(s)

6. Divers

1. Police-secours

Pour l'ensemble du secteur de la PNR :

Accidents	dommages matériels	blessures corporelles	décès	constats européens
2016	60	33	0	203
2015	85	34	0	96
2014	66	33	0	185
2013	111	34	0	135

Tests éthylomètres	>0.5 <0,8‰	>0,8‰
2016	71	81
2015	81	134
2014	63	108
2013	64	103

Divers	Demandes d'assistance	Troubles ordre public
2016	1'067	133
2015	1'079	225
2014	1'582	179

Source : OFS (Statistique policière de la criminalité)
et JEP (Journal des événements de police)

Crans-près-Céligny :

Intégrité corporelle	Lésions corporelles simples	Voies de fait	Mise en danger	Participation rixe / agression
2016	3	0	0	0
2015	1	3	0	0
2014	1	0	0	0

Patrimoine	Abus de confiance	Vols (sans vol de véhicules)	Vols de véhicule	Dommages à la propriété
2016	0	41	5	32
2015	0	49	11	27
2014	0	60	8	44

Liberté	Violation de domicile (sans vol)	Violation de domicile (lors de vol)
2016	0	23
2015	0	21
2014	0	31

Stupéfiants	Consommation	Possession
2016	10	11
2015	6	7
2014	7	7

Divers	Incendie intentionnel	Violence/menace contre autorités/ fonctionnaires
2016	0	0
2015	0	0
2014	0	0

Divers	Nuisances sonores	Appréhension/ arrestation	Infraction LEtr
2016	26	15	11
2015	12	9	11

Source : OFS (Statistique policière de la criminalité)
et JEP (Journal des événements de police)



Nyon :

Intégrité corporelle	Lésions corporelles simples	Voies de fait	Mise en danger	Participation rixe / agression
2016	29	67	1	2
2015	26	42	3	1
2014	39	52	1	3

Patrimoine	Abus de confiance	Vols (sans vol de véhicules)	Vols de véhicule	Dommages à la propriété
2016	8	609	86	395
2015	11	674	147	334
2014	13	862	112	467

Liberté	Violation de domicile (sans vol)	Violation de domicile (lors de vol)
2016	6	219
2015	6	196
2014	5	295

Stupéfiants	Consommation	Possession
2016	10	11
2015	6	7
2014	7	7

Divers	Incendie intentionnel	Violence/menace contre autorités/ fonctionnaires
2016	0	0
2015	0	0
2014	0	0

Divers	Nuisances sonores	Appréhension/ arrestation	Infraction LEtr
2016	404	269	100
2015	314	167	121

Source : OFS (Statistique policière de la criminalité)
et JEP (Journal des événements de police)



Prangins :

Intégrité corporelle	Lésions corporelles simples	Voies de fait	Mise en danger	Participation rixe / agression
2016	1	9	0	0
2015	2	5	0	3
2014	0	8	0	0

Patrimoine	Abus de confiance	Vols (sans vol de véhicules)	Vols de véhicule	Dommages à la propriété
2016	1	38	3	33
2015	1	73	8	60
2014	0	121	11	131

Liberté	Violation de domicile (sans vol)	Violation de domicile (lors de vol)
2016	0	11
2015	0	33
2014	0	87

Stupéfiants	Consommation	Possession
2016	8	9
2015	6	7
2014	13	14

Divers	Incendie intentionnel	Violence/menace contre autorités/ fonctionnaires
2016	0	0
2015	0	0
2014	0	1

Divers	Nuisances sonores	Appréhension/ arrestation	Infraction LEtr
2016	23	21	1
2015	45	24	9

Source : OFS (Statistique policière de la criminalité)
et JEP (Journal des événements de police)



2. Prévention-Proximité

I. Prévention scolaire:

- 1.1 Tous les niveaux ont été vus sur les 3 communes ce qui représente 2875 élèves rencontrés.
- 1.2 Formation des 7-8ème au jardin de circulation - 21 classes représentant 383 élèves.
- 1.3 Seat Belt (utilisation de la ceinture de sécurité) - 10 classes de 10ème représentant 190 jeunes.
- 1.4 Merle Blanc (traversée de la route) - 12 classes de 3-4ème représentant 238 élèves.
- 1.5 Une conférence aux parents des jeunes élèves de Nyon et Prangins.

2. Stands de prévention :

Nyon :

7 stands de prévention durant l'année, à savoir 4 pour sensibiliser contre les vols, 1 pour l'opération TPN et 2 lors de soirée informative. En sus, un stand a été tenu lors des 6 jours du Paléo festival.

Crans-près-Céligny :

Un stand durant les 5 jours du Caribana festival.

3. Autre

Nyon :

9 campagnes de prévention routière (affichage)
3 campagnes circulation routière (zone 20, chantier, prév. alcool).
6 campagnes prévention de la criminalité (affichage papier et numérique)
3 conférences données.
Participation à la présentation du métier de policier lors de la JOM.
Présence lors des nocturnes sans le stand physique.
Des patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours se font journallement
27 services de proximité (nuit de week-end)

Crans-près-Céligny :

9 campagnes prév. routière (affichage)
6 campagnes prév. criminalité (affichage)
Action mise en place toute l'année pour la reprise de contact après un cambriolage.
Des patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours se font journallement
27 services de proximité (nuit de week-end)

Prangins :

9 campagnes de prévention routière (affichage)

6 campagnes de prévention contre la criminalité (affichage)

Des patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours se font journallement

27 services de proximité (nuit de week-end)

3. Contrôles de vitesse

RADAR MOBILE

	Contrôles effectués	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	%
Crans	44	12'317	400	3.25
Nyon	138	39'975	3'511	8.78
Prangins	79	32'135	2'304	7.17

SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC (SAT)

	Contrôles effectués	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	%
Crans	57	148'462	6'329	4.26
Nyon	567	5'547'547	15'155	0.27

4. Commission de police

Ordonnances pénales	Amendes d'ordre impayées ou contestées	Règlement général de police	Domaine privé (violation d'une mise à ban)	Règlement général sur les déchets
Crans	101	8	0	0
Nyon	3'430	186	792	91
Prangins	217	13	11	0

5. Ressources humaines – Licenciement(s) et/ou mesure(s) disciplinaire(s)

Licenciement : 1 (résiliation ordinaire; art. 68 du Statut du personnel)

Mesures disciplinaires : 2 avertissements.

6. Divers

Courant 2016, 1749 commandements de payer ont été notifiés sur l'ensemble des trois communes.



GESTION DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Les perspectives d'avenir sont toujours plus motivantes puisque le domaine de l'humain est en constante évolution en parallèle avec celle de la société dans laquelle nous vivons.



Impressum

Date: avril 2017

Editeur: Police Nyon Région

Contenu rédactionnel: Comité de direction et Etat-major

Coordination et correction: Secrétariat général

Photographies: Michel Perret et Police Nyon Région

Impression: BSR Imprimeurs à Gland

Graphisme: Fabrice Nassisi à Nyon



Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction vous prie, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association « Police de la Région de Nyon »,

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de Direction;
- Oui le rapport de la Commission de gestion,

Approuve :

- La gestion de l'exercice 2016 et en donne décharge au Comité de Direction.

Au nom du Comité de Direction

La Présidente
R. Faraut Linares

Le Secrétaire
S. Faillettaz

Place du Château 10
Case postale 1336
1260 Nyon 1



www.police-nyon-région.ch